

ACTION URGENTE

DES JOURNALISTES CITOYENS LIBÉRÉS SOUS CAUTION

Trois journalistes citoyens ont été libérés sous caution le 7 avril, après avoir été détenus pour avoir publié en ligne des articles sur les activités des pétitionnaires de la place Tiananmen, à Pékin, en Chine. L'organisation pour laquelle ils travaillent a remercié Amnesty International pour son action en leur faveur ; l'attention suscitée au niveau international par leur cas a sans doute contribué à leur libération.

Wang Jing, Liu Xuehong et Xing Jian sont des journalistes citoyens pour *64 Tianwang*, un site Internet spécialisé dans les questions de droits humains en Chine et géré par un millier de bénévoles. Le 9 mars, ils ont été placés en détention pour des motifs pénaux à Pékin, après avoir rapporté, le 5 mars, les actions menées par les pétitionnaires de la place Tiananmen durant la session annuelle de l'Assemblée populaire nationale (NPC). Ils ont publié un article, illustré de photographies, sur une femme qui avait tenté de s'immoler par le feu après avoir distribué des tracts. Selon eux, quatre hommes ont rapidement éteint l'incendie et ont emmené cette femme. Les journalistes ont aussi évoqué plusieurs autres cas de pétitionnaires qui avaient été emmenés.

Wang Jing, qui habite à Jilin, dans la province éponyme, avait été placée dans le centre de détention de sa ville, tandis que Liu Xuehong et Xing Jian, 17 ans, étaient détenus au centre de détention n° 1 de Pékin. Leurs téléphones portables et leurs ordinateurs sont toujours aux mains des autorités, ainsi que cinq ordinateurs saisis par la police de Pékin dans les bureaux de *64 Tianwang*.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes, mais Amnesty International continuera de suivre la situation de près.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 32/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/010/2014/fr>

Noms : Wang Jing, (f) Liu Xuehong, (f) and Xing Jian (h)
Hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 32/14, ASA 17/021/2014, 10 avril 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

